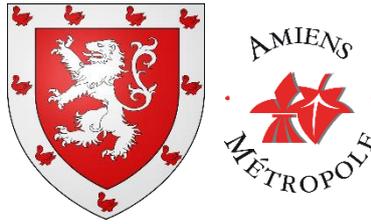


CONSEIL MUNICIPAL DE QUERRIEU



Compte rendu de la réunion du jeudi 6 Mai 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le six Mai à dix-neuf heures le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur SANGLARD Jonathan, Maire.

Désignation du secrétaire de séance : Madame Isabelle CAILLY

Étaient présents : Monsieur SANGLARD Jonathan, Madame AMIABLE Marie-Paule, Madame CUEILLE Isabelle, Madame DESCAMPS Lucie, Monsieur FOULON Jérôme, Madame CAILLY Isabelle, Madame GOMBART Nathalie, Monsieur HORVILLE Sébastien, Monsieur Adrien LEIGNEL, Monsieur CAILLY Pascal et Monsieur Denis PHILIPPON

Étaient absents : Madame LANGLOIS Doriane (donne pouvoir à Monsieur SANGLARD Jonathan), Monsieur Yves BENOIT (donne pouvoir à Madame Lucie DESCAMPS), Madame Nathalie GOMBART (donne pouvoir à Mme Isabelle GUY) et Monsieur GOUPIL Jean-Marie (donne pouvoir à Monsieur Jérôme FOULON)

Nbre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nbre de membres en exercice : 15

Nbre de votants : 14

Date de la Convocation : 6 mai 2021

Date d'affichage : 3 mai 2021

ORDRE DU JOUR :

- 1. Modification du budget primitif à la suite de la réception des accords de subventions**
- 2. Loi ALUR :** délibération du conseil municipal
- 3. Travaux de rénovation de l'église :** délibération du conseil municipal pour le dossier de demandes de subventions
- 4. Autorisation de pêche électrique**
- 5. Somea**
- 6. Modification du prêt (taux) – Caisse d'épargne**
- 7. Construction d'un local technique et d'une Armoire (Fibre optique)**
- 8. Questions diverses.**

1. Modification du budget primitif :

Monsieur le Maire, présente aux membres du conseil municipal, les différentes subventions reçues à ce jour :

- **Dotation de soutien à l'investissement local rénovation thermique (DSIL RT) 2021** : la demande pour la rénovation énergétique de la Mairie et de la Salle des associations bénéficiera d'un soutien financier de l'Etat à hauteur de 9057 euros soit 80% du montant demandé.
Monsieur le Maire demande au conseil de valider les devis de Sidem pour 5628.46 euros TTC afin de remplacer les radiateurs de la salle des associations et 5693.26 euros TTC pour ceux de la Mairie.
Après délibération, le conseil autorise Monsieur SANGLARD Jonathan à signer les devis.
- **Dotation de soutien à l'investissement local grandes priorités (DSIL) 2021** : la demande pour la rénovation complète et mise aux normes des ateliers communaux bénéficiera d'une seconde subvention de l'Etat à hauteur de 39098 euros, soit 55% du montant demandé. Cette subvention s'ajoute à la 1^{ère} demande de subvention demandée (DETR). Elle sera donc subventionnée à 80 %.
Ce projet devra être engagé sous 6 mois et devra faire l'objet d'une étude énergétique avant le démarrage des travaux.
- **Dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR) 2021** : la demande pour la création d'un espace ludique et sportif (2^{ème} phase de l'aménagement du Parc des Merlettes) bénéficiera d'un soutien financier de l'Etat à hauteur de 28351 euros, soit 35% du montant des travaux.
Monsieur le Maire annonce aux membres du conseil municipal qu'il est possible de réaliser les travaux sous 2 ans.
- **Conseil Départemental de La Somme** a décidé d'accorder une subvention de 28622 euros en vue de la création d'un espace ludique et sportif pour le Parc des Merlettes. Le Montant total de la demande de subvention est de 81 777.00 euros HT ; Cette subvention ne peut donner lieu à une revalorisation. Une avance de 30% est possible et sera versée au vu d'une attestation de commencement des travaux.
Monsieur le Maire propose donc de commencer une partie des travaux programmés sur 2021 grâce à cette avance.
- **« Plan arbres en Hauts-de-France »**, la Région a décidé d'accorder une nouvelle subvention de 1170,00 euros pour la réalisation d'un projet de plantation d'arbres. Ce projet de 2 164,94 € TTC sera réalisé dans la rue Croizette et la rue de la Cavée cet automne.

Après concertation et arbitrage des différents projets, le conseil municipal décide de modifier le budget primitif pour les investissements selon le tableau ci-dessous :

BUDGET ET D'INVESTISSEMENT 2021					
Dépenses:	Montant HT	TVA	Montant TTC	Recettes:	Montant Global
Préfinancement des travaux					
Travaux de rénovation des voiries	33 200,00 €	7 770,00 €	40 970,00 €	AVM	23 200,00 €
Création de la station de traitement des eaux usées	21 400,00 €	4 280,00 €	25 680,00 €	Budget de la commune	13 400,00 €
Sous-total	54 600,00 €	12 050,00 €	66 650,00 €	Sous-total dépenses	36 600,00 €
Investissements					
Actions municipales	70 000,00 €	14 000,00 €	84 000,00 €	Préfinancement des travaux - Décaissement le 12 novembre 2021 et versement de la subvention de la DRIEAU le 12 novembre 2021	30 000,00 €
Travaux de rénovation des voiries	5 400,00 €	1 260,00 €	6 660,00 €	Préfinancement des travaux - Décaissement le 12 novembre 2021 et versement de la subvention de la DRIEAU le 12 novembre 2021	24 000,00 €
Travaux de rénovation des voiries - pose de pavés	-	-	-	Préfinancement des travaux - Décaissement le 12 novembre 2021 et versement de la subvention de la DRIEAU le 12 novembre 2021	19 000,00 €
Travaux de rénovation des voiries - pose de pavés	4 740,00 €	948,00 €	5 688,00 €	Préfinancement des travaux - Décaissement le 12 novembre 2021 et versement de la subvention de la DRIEAU le 12 novembre 2021	9 000,00 €
Travaux de rénovation des voiries - pose de pavés	4 000,00 €	800,00 €	4 800,00 €	Préfinancement des travaux - Décaissement le 12 novembre 2021 et versement de la subvention de la DRIEAU le 12 novembre 2021	5 000,00 €
Travaux de rénovation des voiries - pose de pavés	5 200,00 €	1 040,00 €	6 240,00 €	Préfinancement des travaux - Décaissement le 12 novembre 2021 et versement de la subvention de la DRIEAU le 12 novembre 2021	5 000,00 €
Sous-total	90 398,00 €	18 078,00 €	108 476,00 €	Sous-total dépenses	37 000,00 €
Création des réseaux					
Création d'un réseau de distribution d'eau froide	234 967,00 €	0 €	234 967,00 €		
Création d'un réseau de distribution d'eau chaude	7 220,00 €	0 €	7 220,00 €		
Sous-total	242 187,00 €	0 €	242 187,00 €	Sous-total dépenses	0 €
Travaux de voirie					
Création d'une place (au de la vallée)	21 994,40 €	5 498,60 €	27 493,00 €	Préfinancement des travaux - Décaissement le 12 novembre 2021 et versement de la subvention de la DRIEAU le 12 novembre 2021	8 500,00 €
Rénovation de la rue Néron (commune voisine)	12 033,72 €	2 526,74 €	14 560,46 €	Préfinancement des travaux - Décaissement le 12 novembre 2021 et versement de la subvention de la DRIEAU le 12 novembre 2021	- €
Création de places de parking devant la mairie (commune voisine)	5 490,84 €	1 098,17 €	6 589,01 €	Préfinancement des travaux - Décaissement le 12 novembre 2021 et versement de la subvention de la DRIEAU le 12 novembre 2021	1 000,00 €
Création d'un chemin d'accès à côté de la route d'Aixville	10 000,00 €	2 154,17 €	12 154,17 €		
Sous-total	57 048,86 €	11 277,68 €	68 326,54 €	Sous-total dépenses	9 500,00 €
Projets d'aménagement divers (hors voirie)					
Aménagement d'une place sur place de la rue de la Vallée	6 100,00 €	1 220,00 €	7 320,00 €	Préfinancement des travaux - Décaissement le 12 novembre 2021 et versement de la subvention de la DRIEAU le 12 novembre 2021	8 500,00 €
Aménagement d'une place sur place de la rue de la Vallée	2 950,00 €	590,00 €	3 540,00 €	Préfinancement des travaux - Décaissement le 12 novembre 2021 et versement de la subvention de la DRIEAU le 12 novembre 2021	8 500,00 €
Aménagement et pose d'un ponton à côté de la commune de la Vallée	21 700,00 €	4 340,00 €	26 040,00 €		
Aménagement de la rue de la Vallée	1 514,93 €	303,00 €	1 817,93 €		
Aménagement de la rue de la Vallée et pose d'un ponton	24 032,46 €	4 806,49 €	28 838,95 €		
Aménagement de la rue de la Vallée	725,48 €	145,09 €	870,57 €		
Aménagement de la rue de la Vallée et pose d'un ponton	200,00 €	40,00 €	240,00 €		
Aménagement de la rue de la Vallée et pose d'un ponton	2 940,00 €	588,00 €	3 528,00 €		
Aménagement de la rue de la Vallée et pose d'un ponton	740,00 €	148,00 €	888,00 €		
Aménagement de la rue de la Vallée et pose d'un ponton	900,00 €	180,00 €	1 080,00 €		
Aménagement de la rue de la Vallée et pose d'un ponton	1 740,00 €	348,00 €	2 088,00 €		
Aménagement de la rue de la Vallée et pose d'un ponton	3 900,00 €	780,00 €	4 680,00 €		
Aménagement de la rue de la Vallée et pose d'un ponton	2 911,77 €	582,35 €	3 494,12 €		
Sous-total	13 577,77 €	2 715,74 €	16 293,51 €	Sous-total dépenses	20 000,00 €
Maillage des réseaux de voirie					
Création d'un réseau de distribution d'eau froide	4 000,00 €	800,00 €	4 800,00 €		
Création d'un réseau de distribution d'eau chaude	2 312,00 €	462,40 €	2 774,40 €		
Création d'un réseau de distribution d'eau chaude	1 500,00 €	300,00 €	1 800,00 €		
Création d'un réseau de distribution d'eau chaude	1 000,00 €	200,00 €	1 200,00 €		
Sous-total	13 292,00 €	2 712,40 €	16 004,40 €	Sous-total dépenses	4 000,00 €
Informations					
Aménagement de la rue de la Vallée et pose d'un ponton	711,00 €	142,20 €	853,20 €	Préfinancement des travaux - Décaissement le 12 novembre 2021 et versement de la subvention de la DRIEAU le 12 novembre 2021	- €
Sous-total	711,00 €	142,20 €	853,20 €	Sous-total dépenses	- €
Resultat d'investissement 2020 à rajouter	-	-	-	Resultat d'investissement 2020 à rajouter	- €
Véhicule	-	-	-	Véhicule	1 200,00 €
				AVM (2021)	5 000,00 €
Montant total INVESTISSEMENT 2021	463 722,80 €	45 804,98 €	509 527,78 €	NON PAYÉ PAR LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2021	151 316,27 €
RECAPITULATIF DE LA PRÉVISION DE BUDGET 2021					
Montant total INVESTISSEMENT 2021					511 527,28 €
prêt en cours CAISSE D'EPARGNE (REMBOURSEMENT du capital amortissement)					16 047,72 €
prêt en cours CREDIT Agricole (REMBOURSEMENT du capital amortissement)					9 893,00 €
prêt en cours CREDIT Agricole (REMBOURSEMENT du capital amortissement)					10 390,00 €
Montant total du budget investissement avec remboursement des prêts					547 858,00 €
NON PAYÉ PAR LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2021					
Prêt immobilier - Caisse d'épargne (presta)					250 000,00 €
Vente de la Poste					130 000,00 €
Montant total					551 319,27 €
NON PAYÉ PAR LES RECETTES D'EXPENSES					13 461,67 €
répartition de la TVA en 2021 en soutien d'investissement					45 804,98 €

2. **Loi ALUR**

Elle vise à favoriser l'accès au logement, à réglementer les locations, notamment en luttant contre la mise en location de logements inadéquats, et à promouvoir la construction par une réforme du droit de l'urbanisme

Pour rappel la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) avait consacré les modalités de transfert de la compétence PLU aux intercommunalités tout en prévoyant la possibilité aux communes membres des EPCI de s'y opposer, par l'effet d'une minorité de blocage.

Pour les EPCI qui n'auraient pas pris cette compétence (c'est le cas d'Amiens Métropole), ils deviennent compétents de plein droit, le premier jour de l'année suivant l'élection de leur président, à la suite du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, c'est-à-dire au 1er janvier 2021 sauf nouvelle expression d'une minorité de blocage (au moins 25% des communes représentant au moins 20 % de la population qui s'y opposent)

Dans cette période particulière le législateur a modifié ses règles dans le cadre de l'actualité législative de la prorogation de l'état d'urgence sanitaire- et notamment l'article 7 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 a modifié les échéances de transfert de la compétence PLU : l'échéance du 1er janvier 2021 est reportée au 1er juillet 2021.

Ainsi il faudra que les communes d'Amiens Métropole se positionnent entre le 1er avril et 30 juin 2021.

Après délibération du conseil municipal, les membres ne s'opposent pas à l'accès au logement.

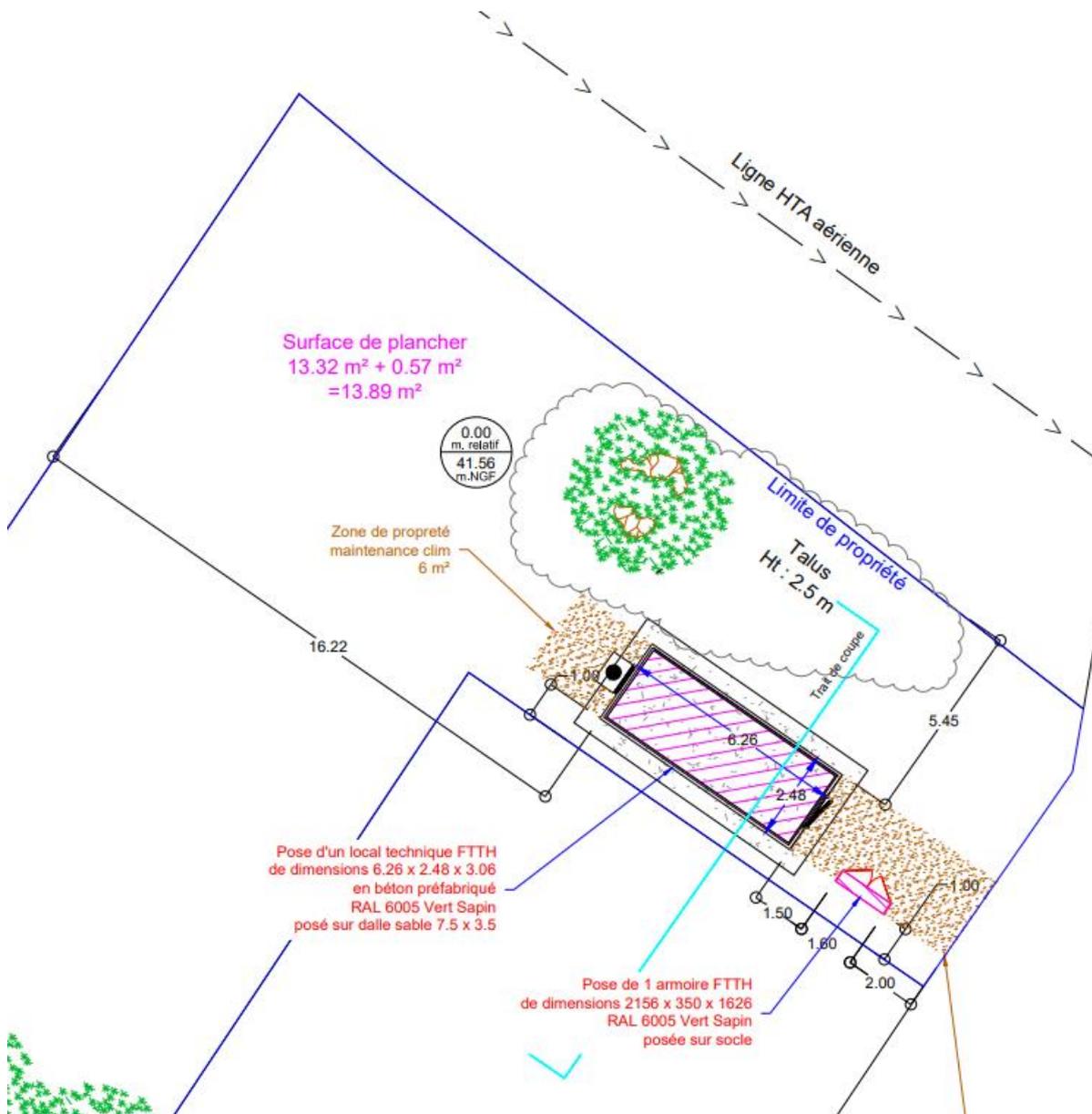
3. **AFR (Association foncière de remembrement)**

Cette association est en dormance depuis quelques années. La présidente est Madame Briault, ancienne Maire de Querrieu. Afin de pouvoir prévoir des éventuels travaux et aménagements, il est important de convoquer les membres de ce bureau pour : soit dissoudre cette association ou bien renouveler les membres du bureau. Une réunion à la Salle des Fêtes sera proposée prochainement en fonction des conditions sanitaires pour prendre une décision concernant l'avenir

4. Fibre optique :

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique FTTH (Fiber To The Home) Somme Numérique sera amenée à réaliser des travaux pour l'implantation d'un local technique (NRO) et d'une armoire de rue. A cet effet, Somme Numérique a proposé en février 2019 à l'ancienne Maire une implantation. Toutefois, cette implantation initialement envisagée au niveau du terrain entre l'église et la mairie n'est plus optimale, au vu des différents réseaux existant sur le site.

Aujourd'hui, ils souhaitent proposer une implantation au niveau de la Rue de la Cavée, et plus précisément, parcelle ZN 3, appartenant à l'association de remembrement. Ce terrain serait idéal pour la pose de ce local, du fait des réseaux Orange et Somme Numérique à proximité, un réseau Enedis proche et une zone de grutage dégagée.



5. SOMEA



Propositions d'actions pour limiter les phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols sur la commune de Querrieu

1 - Contexte

La commune de Querrieu est régulièrement confrontée à des problèmes de ruissellement des eaux pluviales avec parfois des coulées de boues lors d'orages violents. Ces coulées peuvent engendrer l'inondation de quelques habitations dans le village. Il s'agit principalement d'inondation de sous-sols. La municipalité souhaite réduire ces inondations par la réalisation d'aménagements d'hydraulique douce mais également par la réhabilitation de certaines mares dans le village.

Le 05 mars 2021, une rencontre a eu lieu avec Monsieur Sanglard (Maire de la commune) ainsi que Madame Amiable et Monsieur Horville (adjoints) pour définir les secteurs à risque d'inondation et réaliser un premier diagnostic du fonctionnement hydraulique des bassins versants.

2 - Caractéristiques des bassins versants

La commune est touchée par des coulées de boue sur deux bassins versants distincts.

Le premier d'une superficie de 60 hectares, se situe au Nord-Ouest de la commune (voir plan joint). Il regroupe les lieux-dits « Le Sommelet, Les Chapelins et l'Arbret ». La photo ci-dessous illustre l'amont de ce bassin versant au niveau du terrain de sport.



Le second d'une superficie de 19 hectares, se situe au Sud de la commune (voir plan joint). Il regroupe le lieu-dit « Le Cerisier ». La photo ci-dessous illustre l'exutoire de ce bassin versant.



Les coulées de boue proviennent principalement de plusieurs parcelles agricoles qui débouchent vers la route de Bussy les Daours (voir carte du fonctionnement hydraulique). Les habitations situées le long cette route à la sortie de Querrieu subissent également des inondations liées aux coulées de boue mais également au ruissellement de la route communale.



Voie communale menant à Bussy Les Daours

Le ruissellement débute au lieu-dit « Le Sommelet » pour ensuite emprunter le chemin rural qui débouche à la fois vers la route de Saint Gratien et vers plusieurs habitations en aval (voir carte du fonctionnement hydraulique joint). La photo ci-dessous illustre le chemin rural vers la route de Saint Gratien.



Enfin, les eaux de ruissellement transitent par un ouvrage de stockage avant de finir dans les marais de la commune.



Bassin de stockage à l'aval du bassin versant

3 – Propositions d'aménagements

Les propositions d'aménagements ont pour objectif de freiner et de limiter les ruissellements boueux en direction des habitations. Pour cela ces propositions incluent des mesures d'amélioration de l'existant mais également la mise en œuvre d'ouvrages d'hydraulique douce et de stockage. De plus, ces aménagements sont calibrés pour gérer une pluie de fréquence décennale en 1 heure (27 mm/h).

- Propositions d'actions (voir carte des propositions d'aménagements) :

① Création d'une mare au niveau du terrain de sport. Celle-ci aura une capacité de stockage de l'ordre de 300 m³. Il faudra prévoir une surverse vers le chemin rural en mettant en œuvre un merlon de terre en aval de la mare. Afin de récupérer le maximum de ruissellement, il faudra également prévoir un modelé de chemin pour guider les eaux vers l'entrée de la mare.

② Création d'une mare sur le terrain appartenant à l'association foncière de Querrieu. Celle-ci aura une capacité de stockage d'environ 100 m³. Un débit de fuite devra être installé pour vidanger l'ouvrage. Celui-ci sera d'un diamètre 100 mm.

③ Agrandissement du bassin existant. Possibilité de l'allonger d'environ 10 mètres en gardant la même largeur. Cela permettra d'augmenter la capacité de stockage de l'ordre de 100 m³ car ce bassin étant proche des marais de la commune, la capacité d'infiltration de l'ouvrage est quasiment inexistante. Cet ouvrage pourra gérer environ 350 à 400 m³.

④ Création d'une mare au milieu du bourg pour gérer les eaux pluviales. Elle aura une surface de l'ordre de 200 m² et une capacité de rétention d'environ 100 m³.

⑤ Création d'une haie sur talus. La longueur sera de l'ordre de 75 ml.

⑥ Mise en place d'un merlon de terre en bordure de parcelle d'environ 15 cm de haut et 55 mètres de long pour empêcher les eaux de ruissellement du chemin de déborder vers la parcelle agricole.

⑦ Création d'un fossé à redents sur l'emprise de l'association foncière le long de la haie existante. Il aura une longueur d'environ 165 mètres. La capacité de stockage sera de 50 m³. Il faudra prévoir un débordement vers l'ouvrage N°2 mais également un modelé de chemin en amont de ce fossé pour guider les eaux vers celui-ci.

⑧ Création d'un merlon de terre juste en amont des habitations. Celui-ci permettra de tamponner les coulées provenant des parcelles agricoles. La longueur sera de l'ordre de 130 mètres.

⑨ Création d'une noue de 105 mètres au pied du talus pour gérer les eaux pluviales de la chaussée. Un modelé de route devra être mis en place en amont de cette noue pour envoyer les eaux vers cet ouvrage.

⑩ Création d'une haie sur talus en aval des parcelles agricoles. La longueur est de l'ordre de 110 mètres.

